

Le Conseil municipal, convoqué le 6 janvier 2017, s'est réuni le **12 janvier 2017** en séance ordinaire à vingt heures, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Christian ORHAN, Mme Brigitte BOURSEAU, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Françoise JORAT, M. Jean-Bernard BAUSSANT, Mme Katia de SAINT JUST, M. Jacques PRIOUX, Mme Catherine FOUGERE, Mme Isabelle TESSIER, M. Bertrand GEFFRIAUD (arrivée à 20h30), Mme Hélène BRICAUD, M. Olivier GENESTE, Mme Sandra VAILLANT, M. Nicolas BESNIER, Mme Catherine GUIHEUX, M. Christophe NIVET, Mme Catherine DUCHESNE, M. Jean-Marc FRANÇOIS, Mme Angélique PAILLUSSON, Mme Isabelle GERARD-JAVEL (arrivée à 20h15), M. Gilles CALO, Mme Emmanuelle MEIGNEN, M. Alain GRIMAUD.

Absents excusés : Mme Nathalie PONTREAU, M. Nicolas ROBIN, Mme Marie-Lyse DUBOURG.

Mme Nathalie PONTREAU a donné pouvoir à M. Christian ORHAN
 M. Nicolas ROBIN a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST
 Mme Marie-Lyse DUBOURG a donné pouvoir à M. Gilles CALO.

☞ Mme Angélique PAILLUSSON a été élue secrétaire de séance

DECISIONS

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2016: Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Subventions, cotisations, participations 2017 :

Coût de fonctionnement d'un élève école publique pour l'année 2016 : Le coût de fonctionnement d'un élève scolarisé à l'école publique pour l'année 2016, sur 4,5 jours, incluant les charges de TAP périéducatifs du mardi et jeudi de 13h45 à 14h45 (créés par la réforme) et excluant les TAP périscolaires des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 17h (mission facultative) : s'élève à **788,02 €**. Ce montant sert de référence de calcul du montant de participation aux frais de fonctionnement due par les communes extérieures, pour leurs élèves fréquentant l'école de La Pierre Bleue, pour l'année 2016/2017.

Le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique, proratisé sur 4 jours hebdomadaires hors TAP périéducatifs et périscolaires, s'élève à : **642,73 €** ; il servira de référence pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées qui n'ont pas adopté la réforme des rythmes. Unanimité

Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées

Le montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées n'ayant pas adopté la réforme des rythmes scolaires est fixé à : **642,73 €**. Unanimité.

Vote des subventions aux associations et participations 2017

Le Conseil municipal attribue les subventions et participations aux subventions et organismes, pour l'année 2017, pour les montants suivants :

Récapitulatif par commission	Montant 2017
SCOLAIRES – Participations école publique	18 918,00 €
SCOLAIRES – Parti fonctionnement OGEF Ste Marie	115 048,67 €
SCOLAIRES – autres subventions	12 515,00 €
SPORTIVE ET ASSOCIATIVE	52 210,00 €
CULTURELLE	5 300,00 €
AGRICOLE ET ECONOMIQUE	2 300,00 €
SOCIALE	1 300,00 €
SUBVENTIONS DIVERSES	250,00 €

TOTAL SUBVENTIONS hors OGEF	73 875,00 €
PARTICIPATION FONC. OGEF	115 048,67 €
TOTAL COTISATIONS	2 206,71 €

Ferme éolienne de Nozay – Redevance 2017 : La redevance pour l'utilisation des chemins communaux est revalorisée à : 505,61 € HT. Unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Lutte collective contre les corvidés : A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de participer à la lutte collective contre les corvidés et d'acquitter la somme de 1 673 €.

Personnel municipal – modification du tableau des effectifs : Pour faire suite à une demande de changement de temps de travail, le conseil municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (A. Grimaud), accepte la modification du tableau des effectifs :

Situation au 01/12/16	Temps de travail	Situation au 01/01/17	Temps de travail
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	35 h	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	33,30 h
		Adjoint technique	1,70 h
TOTAL	35 h		35 h

Foncier : La bâtisse Impasse Letourneau a fait l'objet de cession des lots 1 et 2 pour l'installation de résidences principales. Le Conseil municipal donne son accord pour la cession du lot n°3 pour une résidence principale également.

INTERCOMMUNALITE

Compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : Considérant qu'il apparait particulièrement inopportun pour l'instant, dans la mesure où l'élaboration du projet de territoire de la Communauté de communes n'est pas arrêté et que des communes de la CCRN élaborent actuellement leur PLU, de transférer à l'échelon intercommunal la compétence urbanisme, le Conseil municipal par 25 voix pour et 2 abstentions (G. Calo et M.L. Dubourg), s'oppose au transfert automatique de la compétence au 27 mars 2017 et précise qu'à l'issue de la définition du projet de territoire communautaire, la Commune de Nozay s'engagera avec la Communauté de communes de la Région de Nozay dans la réflexion sur le transfert de la compétence PLUi à cette dernière.

Les Ateliers de Territoire : La Communauté de Communes organise des réunions dans le cadre des ateliers de territoire, pour la définition du projet de territoire qui doit être validé à la fin juin 2017. Les élus communaux, les associations et les citoyens sont concertés sur les différentes thématiques intéressant notre territoire :

jeudi 19 janvier à 19h : mobilité
mercredi 25 janvier à 19h : énergie et transition
jeudi 26 janvier à 19h : eau
jeudi 2 février à 19h : économie
mardi 7 février à 19h : vivre ensemble

Décisions du Maire prises par délégation entre le 7 décembre 2016 et le 5 janvier 2017 :

Marchés compris entre 4 000 € et 30 000 € : NEANT

Prochain Conseil municipal : jeudi 9 février 2017

Affiché le 16 janvier 2017

Le Maire,
Jean-Claude PROVOST